

**Compte rendu sommaire de la réunion du  
Conseil Municipal du Lundi 2 Juillet 2018**

Date de la convocation du conseil municipal : 25 Juin 2018

Nombre de Conseillers en exercice à l'ouverture de la séance : 29

Le Conseil Municipal de Blainville-Sur-Orne s'est réuni le Lundi 2 Juillet 2018

À 19 heures à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FRANCOISE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. COUESPEL P. - Mme PELCAT – M. RIGOLAND – M. MATHIEU – Mme VAUQUELIN – Mme ALLAIN, Maires Adjoints

M. MARGUERITTE – M. DUBOC – M. KWASNY - Mme LIEGARD – Mme POISSON — M. DURAND - M. COUESPEL O. - Mme DERRIEN à partir de 19h05 - Mme LEROY LELIEVRE – Mme VALLEE à partir de 19h07– M. POUILLIAS - Mme FORTUNE – Mme AUGÉ à partir de 19h25 - M. AIT IDDER - Mme PALLUEL – Mme MANSON – M. COMPAORE - M. VISCAINO

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme ZANELLA ayant donné procuration à Mme VAUQUELIN – M. JOHNSTON ayant donné procuration à M. POUILLIAS - Mme AUGÉ ayant donné procuration à Mme PELCAT jusqu'à 19h25

**ABSENTS :** M. HOBBE – Mme DERRIEN jusqu'à 19h05 - Mme VALLEE jusqu'à 19h07 - Mme LABELLE-MAUQUI

Mme ALLAIN est élue secrétaire de séance (Vote : 24 pour et 1 abstention « Mme ALLAIN »)

Au cours de cette séance, à la demande de Monsieur le Maire, l'assemblée a :

- Modifié l'ordre du jour du Conseil Municipal en ajoutant un point 2 intitulé « Fixation des bureaux de vote pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2020 - Modification du bureau de vote n°4 » au chapitre II – Affaires générales (Unanimité).
- Modifié l'ordre du jour en ajoutant un point 5 intitulé « SA HLM du Calvados LOGIPAYS – Quartier Georges Brassens – Convention tripartite de rétrocession de voiries et espaces communs » au chapitre V - Urbanisme (Unanimité).

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2018 :**

- Approuvé le compte rendu de la séance du 4 juin 2018 (Vote : 23 pour et 3 abstentions « M. COUESPEL O. – Mme DERRIEN – M. VISCAINO »)

**AFFAIRES GENERALES :**

- Confirmé les termes de la délibération adoptée le 23 avril 2018 à propos du dispositif « Participation citoyenne » ; autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole entre l'Etat représenté par Monsieur le Préfet du Calvados et la commune et autorisé Monsieur le Maire à procéder aux formalités techniques nécessaires, notamment à l'implantation de panneaux d'information (Vote : 20 pour et 7 abstentions « M. COUESPEL, M. MATHIEU, Mme POISSON, M. JOHNSTON, M. POUILLIAS, M. AIT IDDER, Mme MANSON »)

- Emis un avis favorable au transfert du bureau n°4 dans les locaux du gymnase André Lenormand à compter du 2 juillet 2018 et précisé que toutes autres dispositions existantes relatives aux bureaux de votes actuels demeurent inchangées (Unanimité).

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

- Emis un avis favorable à l'ensemble des modifications du tableau des emplois, telles que présentées lors de la commission Finances, Ressources Humaines et Communication du 22 juin 2018 (Unanimité).
- Emis un avis favorable à la mise en œuvre du texte régissant l'IFRSTS (indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires) pour les agents relevant du cadre d'emploi des Educateurs de jeunes enfants, complétant ainsi les dispositions adoptées antérieurement en matière de régime indemnitaire des agents de la commune ; chargé Monsieur le Maire de l'attribution aux agents concernés en tenant compte des sujétions auxquelles ces agents sont appelés à faire face dans l'exercice de leurs fonctions, des travaux supplémentaires effectués, des responsabilités exercées, et de la manière de servir ; et précisé que les crédits correspondants figurent au budget principal (Unanimité).

### **FINANCES :**

- Emis un avis favorable de principe à la mise à disposition de structures communales (les deux gymnases, le dojo et une salle de réunion) au Centre Régional d'Actions et de Formation Sport et Santé, sous réserves de l'obtention de l'ensemble des éléments nécessaires à la rédaction de la convention de partenariat ; autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces s'y rattachant et émis un avis favorable à la grille tarifaire correspondant aux divers usages des locaux (Unanimité).

### **URBANISME :**

- Confirmé les termes de la délibération adoptée en séance le 4 juin 2018, notamment les conditions de cession foncière au profit du concessionnaire FONCIM ; validé l'ajustement en diminution de 20 000 € arrêté définitivement et entériné entre la Commune et FONCIM aménageur, et à appliquer sur le montant initial de la participation financière pour l'aménagement des équipements publics d'infrastructure qui s'établit désormais à un montant de 144 250 € au titre de la valorisation foncière ; et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette participation (Unanimité).
- Validé l'acquisition d'une aire de stationnement composée de 16 places de parking avec l'aire de manœuvre, d'une surface de 332 m<sup>2</sup>, au prix de 94 000 €T.T.C. auprès de la Société NORMANDIE RESIDENCES ; dit que cet espace sera réservé au stationnement privé communal (élus et personnel communal) et qu'à ce titre il restera dans le domaine privé communal ; précisé que les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice et autorisé Monsieur Le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette acquisition (Unanimité).
- Validé la rétrocession à l'euro symbolique de parcelles représentant une surface totale de 294 m<sup>2</sup> de la copropriété « Villa FLORALII » au profit de la Commune pour permettra la réalisation de ses propres équipements et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette rétrocession (Unanimité).
- Emis un avis favorable de principe au projet d'implantation d'une pharmacie sur le foncier du groupe scolaire Colbert ; entériné la négociation d'une cession de foncier (terrain à bâtir) d'environ 800 m<sup>2</sup> à prendre au dépens de la parcelle BL 13 (7 505 m<sup>2</sup>) pour réaliser un bâtiment d'une surface de plancher globale comprise entre 250 m<sup>2</sup> et 300 m<sup>2</sup> au prix négocié de 100 000 €H.T. en sus TVA sur marge, et autorisé Monsieur Le Maire à signer une promesse de vente relative à cette cession et tout document s'y rapportant (Unanimité).
- Emis un avis favorable sur une demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le site de la ferme BEAUVAIS à BIEVILLE BEUVILLE, ainsi que de stockages déportés, associée, à un plan d'épandage sur le site de la ferme Beauvais (Vote : 21 pour, 4 contre « Mme POISSON,

Mme PALLUEL, Mme MANSON, M. COMPAORE » et 2 abstentions « M. COUESPEL O., Mme VALLEE »).

- Approuvé les termes de la convention tripartite relative à la rétrocession de voiries et espaces communs, situés au quartier Georges Brassens, au profit de la SA LOGIPAYS et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document et acte s'y rapportant (Unanimité).

### **INTERCOMMUNALITE :**

- Pris acte de la présentation du rapport d'activité 2016 présenté par le SDEC énergie (Unanimité).
- Pris acte de la présentation du rapport d'activité du SYVEDAC pour l'année 2016 (Unanimité).
- Décidé d'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1er septembre 2018 ; décidé d'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale « Calvados attractivité », en lien avec la communauté urbaine Caen la mer, par la signature, avec Caen la mer, d'une convention de partenariat; autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces s'y rattachant ; autorisé la Communauté Urbaine Caen la mer à faire une demande d'ouverture du service Declaloc' pour la commune ; autorisé la Communauté Urbaine Caen la mer à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme Declaloc', à des fins statistiques et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour communautaire ; autorisé « Calvados attractivité » à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme Declaloc', à des fins statistiques ; précisé que les déclarations CERFA papier qui arriveraient en mairie après l'instauration du traitement dématérialisé seront saisies dans l'outil de gestion des dites déclarations ; et mandaté Monsieur le Maire pour informer les habitants et pour notifier cette décision aux services préfectoraux (Unanimité).
- Emis un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement, tel que présenté par la Communauté Urbaine de CAEN la mer (Unanimité).

### **DIVERS:**

- Eté informée des décisions adoptées par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation (DM n°10/2018 et 11/2018).
- Pris acte des diverses informations communales.

**Fait à Blainville-Sur-Orne, le 03 juillet 2018**

**Le Maire,**

**La Secrétaire de Séance,**

**D.FRANCOISE**

**A-C. ALLAIN**

Compte Rendu affiché le Le Maire, D.FRANCOISE	Compte Rendu retiré le Le Maire, D.FRANCOISE
---	--